FEDERAL PROPOSAL TO REDUCE HEALTH AND POST-SECONDARY EDUCATION FINANCING

Statement by
Provincial Ministers of Finance and Treasurers

April 1983

TABLE OF CONTENTS

A. STATEMENT BY PROVINCIAL FINANCE MINISTERS AND TREASURERS

B. THE DETAILED PROVINCIAL POSITION

1. Introduction
2. The Principle of Certainty
3. The Retreat from Blockfunding
4. The Shares Question
5. The Impact of Federal Cutbacks
6. The Need for Genuine Negotiation

C. RELATED TABLES AND CHARTS

A. STATEMENT BY PROVINCIAL FINANCE MINISTERS AND TREASURERS

Canada's system of federal-provincial financing for health care and post-secondary education has been dealt a new blow by recent announcements regarding the federal government's plans for far-reaching changes to Established Programs Financing, following close on the major financial reductions of the past year. The combination of federal proposals would effectively dismantle the EPF arrangement, and further reduce the level of federal support. Provincial Finance Ministers and Treasurers today are releasing an important statement to inform Canadians of the effects that such unilateral federal actions would have on the future of these major social programs.

This new round of transfer reductions is unwarranted and would further threaten program viability. EPF payments already entered a period of major restraint in this past fiscal year. The unilateral federal decision to eliminate the Revenue Guarantee component in EPF reduced Ottawa's transfers by almost $1 billion in 1982-83 and an ever-rising amount in subsequent years. It also meant that, even under the federal interpretation, EPF entitlements in 1982-83 increased by a mere 5 per cent, while provincial spending on health and post-secondary education rose by about 15 per cent. In addition, over the next three years, the natural workings of the lagged GNP escalator will produce very restricted growth in federal transfers due to the serious drop in the real size of the economy in 1982. Provincial spending requirements in health and post-secondary education certainly are not modified by weak economic performance. In fact, these spending needs become greater during a major recession.

When the original EPF compromise was reached in late 1976, provinces accepted the risk that program costs might outstrip federal transfer growth. The provinces are continuing to meet their full responsibilities under the EPF arrangement, but they are experiencing increasing difficulty in maintaining quality programming in the face of repeated federal cutbacks. All provinces agree that the proposed federal limits would merely pass yet more of the federal deficit down to the provinces, raising the five-year EPF losses through 1986 to an estimated total of at least $6.2 billion.

The EPF blockfunding principle should be maintained. When EPF began in 1977, it was hailed as a major step forward in federal-provincial co-operation. In return for predictability and stability of payment flow, the federal government promised provinces a long-term 'blockfunded' arrangement which was to provide provinces with more flexibility in program design and delivery. This was a fundamental underpinning of the new arrangement. It reflected a widespread recognition of the need for governments to seek more efficient and effective service delivery.

The federal government is threatening to undermine the EPF principles of long-term certainty and stability, and is attempting to manipulate provincial actions in these major social programs. It is proposing to split EPF formally into separate health and post-secondary education components and apply arbitrary caps to what it considers to be its support for post-secondary education. It has stated that by 1985 it may abandon unconditional blockfunding and impose further cutbacks in respect of post-secondary education. It is drafting new national health legislation that threatens to impose costly new spending conditions with no federal sharing in the increased costs. It has proposed measures to limit provincial revenue-raising powers. It continues to be critical of provincial priority-setting in these areas of provincial jurisdiction.

Canada cannot afford the luxury of new entanglements and duplication by its governments. The EPF principle of unconditional equal-per-capita grants has proven an effective method of supporting our health and post-secondary education systems and should be maintained.

The federal proposal for splitting EPF bears no relationship to actual provincial spending on health and higher education. When, in 1977, the federal government decided to channel to the provinces part of EPF cash via the Department of National Health and Welfare and the remainder via the Secretary of State, this action and the ratio used were of no consequence to the

provinces. They remained unrestricted in their use of EPF funds and in setting their priorities for health care and higher education. The percentage adopted by Ottawa for post-secondary education was 32.1 per cent, even though total provincial spending on this program at that time accounted for only 27.2 per cent. Since that time, cost pressures in the health sector have exceeded those in post-secondary education, reducing this percentage further to below 25 per cent on average, with percentages differing somewhat from province to province.

This matter is of great importance because the federal government has used its arbitrary split to state that it is contributing an inappropriately large share of post-secondary education financing. Implicit in this argument, and the federal ratio used, is the suggestion that provinces spend too much on health and too little on post-secondary education. Indeed, by proposing to apply ceilings to the 32.1 per cent of EPF that is arbitrarily ascribed to post-secondary education, the federal government would also cut back a portion of its contributions to health care.

The federal government's support of Canada's health system is declining. While federal ministers continue to refer to a high level of federal contributions to post-secondary education resulting from the inaccurate split, they conveniently ignore the steady erosion of federal support for Canada's health system. Even if one were to use the federal methodology, Ottawa's support of total provincial health spending peaked at 47.8 percent in 1979-80 and by 1982-83 had fallen below 40 percent.

The federal government is on a path of bringing down to fifty percent what it asserts to be its share of post-secondary education spending. This would be understandable if, at the same time, it set out to raise its share of the costs of the health care system to fifty percent as well. In order to do so, federal transfers should have been some $2.3 billion higher in 1982-83 alone.

Instead, given the persistent and severe spending pressures in the health care system, as a result of changing demographic patterns and high-cost new technologies, the EPF transfers designated by Ottawa to health will

continue to cover a declining share of costs for some time to come. This fact places considerable stress on the provinces' capacity to maintain quality health care, leading to tax increases, higher provincial deficits, and reduced provincial scope for other priorities.

Above all, this trend makes totally unacceptable any unilateral federal health legislation that imposes additional cost pressures or revenue-raising restrictions, without an improved federal share in program costs.

The issue of accountability must be addressed. The federal government has expressed concern about the visibility and credit it gets for the large transfers it makes to the major social programs. This issue raises the question of whether or not the federal government should be held accountable for the tax portion of provincial EPF entitlements.

Throughout the history of EPF, the federal government has laid claim to the income taxes levied by the provinces as part of the 1977 arrangement. However, these tax points in EPF are funds for which the provinces are accountable, not the federal government.

This is a complex issue, but the principle is straightforward. The federal government is accountable to Parliament only for the roughly 21 per cent of the costs of health and post-secondary education that it transfers to the provinces in the form of cash payments from its own resources. The provinces have jurisdiction over these programs and are also accountable for the bulk of the financing through provincial taxes. This is a far cry from the impression one gets listening to federal ministers.

Stability and fairness in the financing of the EPF programs can only be restored through genuine negotiation. The provinces recognize the importance to all Canadians of maintaining high quality health and post-secondary education programs across the country, and of the financial contribution the federal government is making through EPF. Program ministers

from both orders of government are currently engaged in discussions on the long term issues confronting each of these areas. The provinces support the search for improvements in the programs, but they are concerned that the repeated federal cutbacks of recent years are undermining the climate for successful negotiations. They are also concerned that too little attention is being paid by the federal government to the financial implications for provinces of the various proposals advanced by federal program ministers.

For these reasons, the provinces are requesting the federal government to refrain from further cutbacks proposed for the next two years and to commit itself to negotiate, with provincial finance ministers, future arrangements for the financing of health and post-secondary education in light of any recommendations made jointly by the program ministers. A federal commitment to genuine and comprehensive negotiation is essential if past levels of co-operation are to continue.

The provinces have repeatedly demonstrated their willingness to discuss federal concerns with the operation of EPF. The onus is clearly on the federal government to show that it, too, is prepared to negotiate responsibly and not, through further unilateral action, put in jeopardy the quality of health care and post-secondary education that Canadians have come to expect.

B. THE DETAILED PROVINCIAL POSITION

Introduction

It is the purpose of this paper to explain in further detail the consensus provincial position on Established Programs Financing.[1]

EPF was negotiated by the federal and provincial governments during the 1976-77 fiscal year, and went into effect on April 1, 1977. It replaced traditional cost-sharing arrangements for hospital insurance, medicare and post-secondary education with a new blockfunding approach under which federal contributions were calculated independently of provincial program expenditures.

Though the provinces felt other aspects of the 1977 arrangements were not entirely satisfactory, this change was regarded as a great advance by both orders of government. The provinces continue to believe that EPF is sound in design and they want it to remain in place. The provincial concerns are not with the program itself, but with the repeated federal attempts to disavow the principles set out in 1977, with repeated unilateral federal reductions in the level of transfers, and with the continuing use by the federal government of what are at best misleading arguments and statistics. This paper substantiates these provincial concerns by reviewing the history of EPF since 1977.

The Principle of Certainty

One of the key advantages cited for EPF was that it would provide long-term financial certainty to both orders of government. Prior to 1977, there was considerable uncertainty for the federal government in the fact that its transfers were determined by the spending of the provinces in shareable areas. For the provinces there was considerable uncertainty in the fact that the federal government could resort to the use of arbitrary caps on the growth of its contributions (as it did in 1972 in the case of post-secondary education and in 1975 in the case of medicare). The problem of uncertainty was to be solved under EPF by indexing federal contributions to the average growth

---

[1]For further background, see also Provincial Report on the Established Programs Financing Arrangement, December 1981, the communiques of recent Premiers' Conferences, and various policy statements by individual provincial governments.

in the national economy during the prior three years. As well, the legislation provided that no changes to the program could be made unilaterally during the first five years, that is, before April 1, 1982.

The principle of certainty was stated clearly by Prime Minister Trudeau when he said, in listing the basic objectives of EPF, that

> "...the arrangements be established on a more or less permanent footing, to reduce the uncertainty that has attended in the past the question of continued federal involvement and the dimensions of federal financial contributions...(notice of termination) would not be given lightly, because the intention is to underline the relative permanence and stability of the new arrangements."

Unfortunately, this principle of long-term financial certainty was abandoned by the federal government within a mere 18 months of the establishment of EPF. In 1978, the federal Minister of Finance proposed that two percentage points be shaved off the GNP escalator used under the program. When provinces refused to agree, other transfer programs were cut instead, and discussions on a new blockfunding arrangement for social services were abruptly terminated. In 1980, the federal Minister of Finance announced that "significant savings" would be sought in the area of federal-provincial transfers, and in his subsequent presentation to the Parliamentary Task Force on Federal-Provincial Fiscal Arrangements, he made it clear that EPF was in jeopardy.

The November 1981 federal budget proposed removing over $5 billion from EPF over the five year period to 1987. This was legislated within seven days of the expiry of the five year guarantee, contrary to the views of all provinces, the recommendations of the Parliamentary Task Force, and the advice of the Economic Council of Canada.

The federal government has recently announced its intention to split the EPF blockfund into two components and to cap the growth of per capita federal contributions for higher education at 6% in 1983-84 and 5% in 1984-85, with no indication of federal plans beyond that period.

The record is therefore clear that the federal government has retreated from one of the key principles of EPF. While enjoying for itself the predictability of GNP escalation, it has once again forced the provinces to live from year to year under threat of severe financial cutbacks and long-term uncertainty as to the structure of the transfer system. The provinces find most objectionable and unfair this return to the worst aspects of the pre-EPF arrangements.

The Retreat from Blockfunding

A second principle of EPF was that federal contributions would be detached from current provincial expenditures. Federal transfers for both health and post-secondary education in 1975-76 were taken as the "base" that would be set to grow by GNP. The rolling together of health and post-secondary education was, in fact, a federal idea. The purpose of this change was to allow provinces greater flexibility in the planning and administration of their programs. In particular, it was hoped that this greater flexibility would enable provinces to better control the growth of their costs. On this important principle, Prime Minister Trudeau said:

> "(The proposal)...suits the current and future imperative, namely fiscal restraint, in that Provinces will have a greater incentive to implement what are admittedly difficult measures designed to restrain spending in these fields to reasonable levels."

Once again, the record displays a federal retreat from the principles advanced in 1977. The EPF legislation itself violated the blockfunding principle by allocating EPF cash in a formal ratio to the three programs. Provinces never agreed to this, and were assured that it was only being done for administrative reasons internal to the federal government. However, as a result of subsequent federal arguments, the 1975-76 ratios came to have a life of their own, with very important consequences for any discussion about federal and provincial "shares" of program expenditures.

A further step has now been taken with the federal proposal to split formally the health and post-secondary education components of EPF. Not only does this reverse the original decision to combine the programs into a blockfund, it is being done on the basis of the outdated and arbitrary 1975-76 ratios. Finally, there is continuing uncertainty regarding federal intentions for post-secondary education for the years beyond 1984-85.

The provinces are concerned that these retrograde steps are leading back to the world of continuing uncertainty and dispute that both orders of government found so unattractive prior to 1977.

The Shares Question

The federal retreat from EPF is apparently predicated on the view that the arrangement has been financially unattractive for the federal government. Throughout 1978 and 1979, federal ministers repeatedly asserted that provinces were diverting federal EPF contributions to ends other than health care and post-secondary education. The provinces were exonerated of this charge by the Hall Commission and the Parliamentary Task Force, but the impression has apparently been kept alive by the federal government for its own purposes.

The provinces, of course, reject this type of analysis in principle. Any attempt to define a federal "share" by relating transfers to expenditures is a denial of what blockfunding was all about in the first place. In any event, there are serious methodological problems in computing "shares", and these have led to unending controversy about the meaning of individual numbers.

The "shares" displayed in Table 1 follow the federal practice of including EPF tax point revenue as part of the federal contribution. The provinces regard this as an overstatement of federal contributions since it gives Ottawa credit for provincially-levied tax points. The table shows that federal contributions as a share of combined EPF program expenditures did indeed rise

from the start-up year through to 1979-80. This was fully expected at the time EPF was adopted, and is easy to explain. On the one hand, federal contributions were raised by the per capita levelling feature and by the high GNP escalator incorporating the inflationary growth of the mid 1970's. On the other hand, the rate of provincial spending growth slowed, partly as a result of the greater flexibility allowed by blockfunding and partly because of large revenue losses associated with the partial termination of the Revenue Guarantee.

The table shows that the federal share peaked in 1979-80 and has been falling since. In fact, it will continue to drop for a number of years. Contributions have been reduced dramatically through the 1982 federal cutback, and the escalator will continue to be depressed by the very poor economic growth of 1982. On the other hand, provincial spending growth is projected to remain high, and in most cases is likely to remain above the rate of growth of the escalator. The federal government would have had to increase its transfers to provinces by $2.2 billion in 1982-83 in order to raise its share of combined spending to 50 percent.

Using the arbitrary federal ratios to split the EPF funds, we obtain the results shown in Table 3. It can be seen that the federal "share" of post-secondary education funding has dropped to almost 50 percent. More significantly, it is observed that there has been an even more dramatic decline in the share of federal participation in health care funding.

As indicated previously, these results reflect in part the role of the 1975-76 ratios. Data compiled by the provinces for 1982-83 indicate that a 1/4-3/4 split would be more accurate than the 1/3-2/3 split the federal government still uses.

The attribution by the federal government of too large a share of EPF to post-secondary education means that the cuts will have a spill-over effect on provincial health care funding, contrary to the federal claim that health programs would be unaffected.

The provinces are extremely concerned with the implications of the federal argument. If the numbers are to be computed in such a way as to show high federal shares in post-secondary education (and thereby attempt to justify the post-secondary limits), it is incumbent upon the federal government to recognize its low and deteriorating support for health care programs, and to increase its transfers accordingly. It was a principle of EPF that the federal government should continue to pay a substantial share of program costs and it is now increasingly evident that this commitment no longer stands insofar as health care is concerned.

The Impact of Federal Cuts

Table 5 presents the latest estimates of provincial losses due to the removal of the revenue guarantee compensation in 1982, estimated losses through the application of a cap to post-secondary transfers, and combined provincial losses through to 1986.

During the fiscal arrangements discussions of 1981 and 1982, provinces repeatedly pointed out that cuts in transfers would merely shift financial burdens onto the provinces, and result in some combination of increased taxes, reduced program expenditures, and expanded deficits. The 1982 provincial budgets confirmed these fears, with a number of provinces being compelled to take direct tax action to recoup all or part of their fiscal arrangements' losses. Provinces wish to stress to the federal government that a very serious situation has already been created, and that further federal cuts are simply unacceptable.

The Need for Genuine Negotiation

The past few years of federal-provincial relations have been characterized by unilateral federal cutbacks in the major transfer programs. In 1982, the federal government refused absolutely to compromise on the funding cuts announced in its November 1981 Budget, despite advice from nearly all

quarters. In March 1983, the federal government proposed a further unilateral cutback without ever having afforded provinces the opportunity of a thorough airing of all the financial and structural issues relating to EPF. The provinces regard the federal unwillingness to conduct meaningful negotiations, and the repeated use of threats and dubious arguments, as a major impediment to improvements in federal-provincial relations.

The provinces believe that the federal government should rescind its proposed EPF cutbacks, and commit itself to maintaining stability in the financing of the health and post-secondary education systems. This is a prerequisite for successful negotiations on the programming side and for federal-provincial co-operation on a much broader front.

C. RELATED TABLES AND CHARTS

Table 1

Federal Share of Health and Post-Secondary Education Expenditures*
($ million)

	1977-78	1978-79	1979-80	1980-81	1981-82	Estimated 1982-83
Federal Contributions to Health and Post-Secondary Education (Tax plus Cash)	7,273	8,209	9,257	10,341	11,541	12,120
Provincial-Local Government Health and Institutional Post-Secondary Education Expenditures	14,970	16,560	18,525	21,293	24,895	28,593
Federal Share of Health and Post-Secondary Education Expenditures (per cent)	48.6	49.6	50.0	48.6	46.4	42.4

*Note:

- This table ascribes the value of EPF tax points to the federal contribution, although provinces are accountable for the raising of these funds (See Table 2)
- In this series of tables, expenditures shown include both operating and capital.

Table 2

Federal Share of Health and Post-Secondary Education Expenditures
($ million)

Provincial View

	1977-78	1978-79	1979-80	1980-81	1981-82	Estimated 1982-83
Federal Contributions to Health and Post-Secondary Education (Cash only)	3,985	4,485	5,002	5,401	6,026	6,097
Provincial-Local Government Health and Institutional Post-Secondary Education Expenditures	14,970	16,560	18,525	21,293	24,895	28,593
Federal Share of Health and Post-Secondary Education Expenditures (per cent)	26.6	27.1	27.0	25.4	24.2	21.3

Table 3

Federal Share of Health and Post-Secondary Education Expenditures
($ million)

Federal View

	1977-78	1978-79	1979-80	1980-81	1981-82	Estimated 1982-83
Health						
Federal Contributions to Health	5,088	5,740	6,472	7,228	8,068	8,491
Provincial-Local Government Health Expenditures	10,900	12,124	13,536	15,723	18,596	21,521
Federal Share of Health Expenditures (per cent)	46.7	47.3	47.8	46.0	43.4	39.5
Post-Secondary Education						
Federal Contributions to Post-Secondary Education	2,186	2,468	2,786	3,112	3,473	3,630
Institutional Post-Secondary Education Expenditures	4,070	4,436	4,989	5,570	6,299	7,072
Federal Share of Post-Secondary Education Expenditures (per cent)	53.7	55.6	55.8	55.9	55.1	51.3

Table 4

Provincial Health and Post-Secondary Education Spending Ratios
(%)

	Health	Post-Secondary Education
1975-76*	70.7	29.3
1976-77	70.8	29.2
1977-78	72.8	27.2
1978-79	73.2	26.8
1979-80	73.1	26.9
1980-81	73.8	26.2
1981-82	74.7	25.3
1982-83	75.3	24.7

*Note that the 1975-76 spending ratio differs from the 1975-76 federal ratio used to split EPF of 67.9/32.1. The latter ratio relates to the time when a considerable portion of provincial health spending was not eligible for federal cost-sharing.

Table 5

Provincial Losses Due to Removal of the Revenue Guarantee Component and Proposed Ceiling on Post-Secondary Education Transfers
($ million)

	Revenue Guarantee Component*	Proposed P.S.E. Ceiling**	Combined Losses
1982-83	909	--	909
1983-84	978	104	1,082
1984-85	1,053	247	1,300
1985-86	1,134	267	1,401
1986-87	1,230	293	1,523
Cumulative Losses	5,304	911	6,215

*Incorporates losses due to elimination of the "fiscal dividend".

**32.1% of total EPF per capita entitlements (i.e. cash and tax) are limited to 6% growth in 1983-84 and 5% growth in 1984-85.

Note: Losses shown relating to post-secondary education transfers do not consider any further structural changes to EPF after 1984-85.

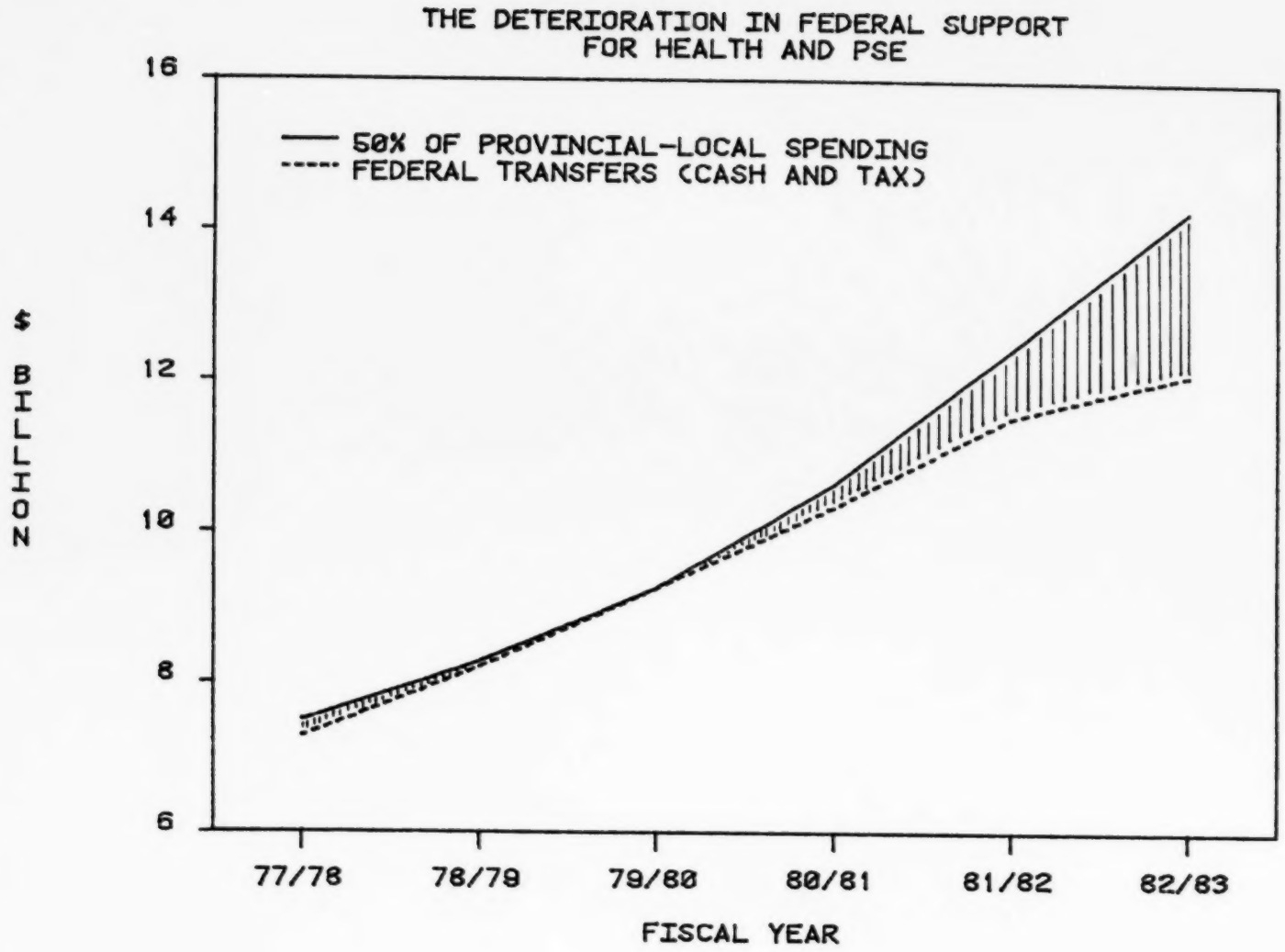
THE DETERIORATION IN FEDERAL SUPPORT
FOR HEALTH AND PSE
50% OF PROVINCIAL-LOCAL SPENDING
FEDERAL TRANSFERS (CASH AND TAX)
$ BILLION
16
14
12
10
8
6
77/78
78/79
79/80
80/81
81/82
82/83
FISCAL YEAR

CHART 1

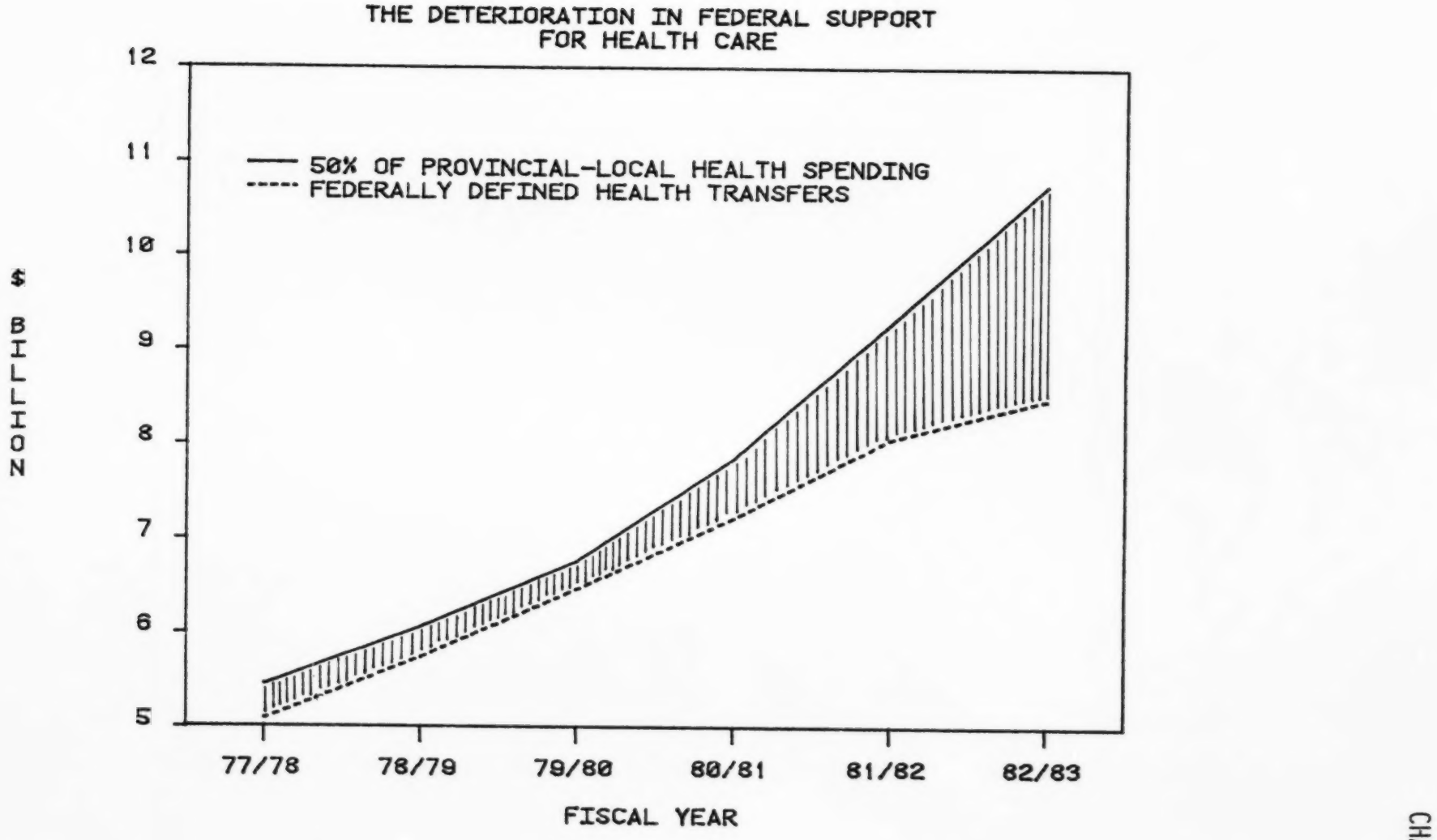
THE DETERIORATION IN FEDERAL SUPPORT
FOR HEALTH CARE
50% OF PROVINCIAL-LOCAL HEALTH SPENDING
FEDERALLY DEFINED HEALTH TRANSFERS
$ BILLION
12
11
10
9
8
7
6
5
77/78
78/79
79/80
80/81
81/82
82/83
FISCAL YEAR

CHART 2

FEDERAL CASH TRANSFERS AS A PERCENTAGE OF
PROVINCIAL HEALTH AND PSE SPENDING

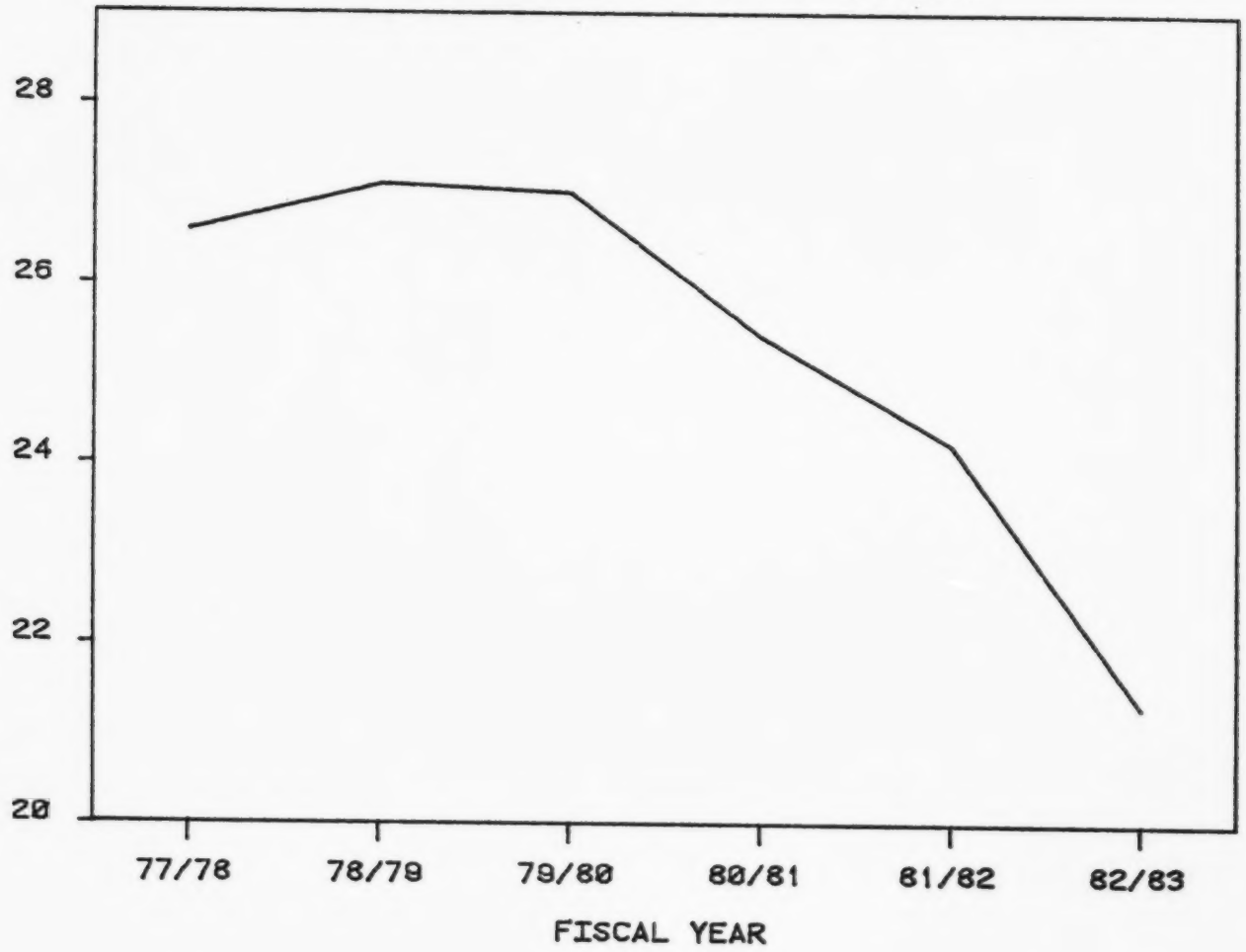

CHART 3

PROPOSITION FÉDÉRALE EN VUE DE RÉDUIRE SA CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

Déclaration des
Ministres provinciaux des Finances et du Trésor

Avril 1983

TABLE DES MATIÈRES

A. DÉCLARATION DES MINISTRES PROVINCIAUX DES FINANCES ET DU TRÉSOR

B. DÉTAILS DE LA POSITION DES PROVINCES

1. Introduction

2. Le principe de la certitude

3. L'abandon du financement en bloc

4. La question des parts

5. L'effet des coupures fédérales

6. Des négociations sincères s'imposent

C. TABLEAUX ET GRAPHIQUES CONNEXES

A. DÉCLARATION DES MINISTRES PROVINCIAUX DES FINANCES ET DU TRÉSOR

Les récentes déclarations concernant le projet du gouvernement fédéral d'apporter des modifications profondes au système canadien de financement de la santé et de l'éducation postsecondaire, qui surviennent peu après les importantes réductions financières de l'an dernier, viennent de porter un nouveau coup à ce système. La combinaison des propositions fédérales aurait pour résultat le démantèlement des accords sur le financement des programmes établis, et réduirait encore davantage l'importance de l'apport fédéral. Les ministres provinciaux des Finances et du Trésor publient cette importante déclaration afin d'informer les Canadiens des effets que les mesures fédérales unilatérales pourraient avoir sur l'avenir du financement de ces importants programmes sociaux.

Cette nouvelle série de réductions des transferts est injustifiée et menace encore davantage la viabilité du programme. Les paiements dans le cadre du F.P.E. avaient déjà fait l'objet de coupures très considérables au cours du dernier exercice. La décision unilatérale du gouvernement fédéral d'éliminer du F.P.E. le facteur de garantie des recettes a permis à Ottawa d'économiser près d'un milliard de dollars en 1982-1983, et ce montant augmentera constamment au cours des années à venir. Elle a également eu pour résultat, même selon l'interprétation fédérale, de limiter l'augmentation des transferts F.P.E. en 1982-1983 à 5%, alors que les dépenses provinciales pour la santé et l'éducation postsecondaire augmentaient d'environ 15%. De plus, au cours des trois années à venir, le mécanisme normal de retard du facteur d'indexation au P.N.B. utilisé pour calculer l'augmentation des paiements de transfert fédéraux n'aurait produit qu'une croissance très restreinte, à cause de l'important déclin de l'économie en termes réels en 1982.

Une économie faible ne modifie en rien les dépenses que les provinces doivent engager dans les domaines de la santé et de l'éducation postsecondaire. Bien au contraire, ces dépenses tendent à augmenter lors d'une récession grave.

Lors du compromis initial sur le F.P.E. fin 1976, les provinces acceptèrent de courir le risque de voir les coûts des programmes croître plus vite que les transferts fédéraux. Les provinces continuent à faire face à toutes leurs obligations dans le cadre des accord sur le F.P.E., mais elles éprouvent de plus en plus de difficultés à maintenir la qualité des programmes du fait des coupures réitérées apportées par le gouvernement fédéral. Toutes les provinces s'accordent pour dire que les nouveaux plafonds fédéraux ne feraient que transférer une plus grande partie du déficit fédéral aux provinces, et porter les pertes de F.P.E. pour la période allant jusqu'en 1986 à un total projeté d'au moins 6, 2 milliards de dollars.

Il faut conserver le financement en bloc. Lorsque le F.P.E. fut mis en place en 1977, il fut accueilli comme une étape importante de la coopération entre le gouvernement fédéral et les provinces. En échange de la prévisibilité et de la stabilité des paiements, le gouvernement fédéral promettait aux provinces un accord de "financement en bloc" à long terme qui permettait à celles-ci de fournir et de concevoir les programmes avec davantage de flexibilité. C'était une des assises du nouvel accord. Elle reflétait l'unanimité qui s'était faite sur la nécessité pour les gouvernements de s'efforcer de fournir des services plus efficaces.

Le gouvernement fédéral menace d'affaiblir le principe de stabilité et de certitude à long terme du F.P.E. et cherche à manipuler l'action des provinces dans le cadre de ces importants programmes sociaux. Il se propose de

séparer officiellement en deux le F.P.E., la santé d'une part et l'éducation postsecondaire d'autre part, et d'imposer des plafonds arbitraires à ce qu'il estime devoir être sa participation au financement de l'éducation postsecondaire. Il a déclaré que d'ici à 1985 il pourrait abandonner le financement inconditionnel en bloc et imposer d'autres coupures au financement de l'éducation postsecondaire. Il prépare une nouvelle loi sur la santé nationale qui menace d'imposer de nouvelles et coûteuses conditions aux dépenses sans que le gouvernement fédéral participe aux coûts accrus. Il a proposé des mesures qui limiteraient les pouvoirs de taxation des provinces et il persiste à critiquer les choix de priorités des provinces dans ces domaines de compétence provinciale.

Le Canada ne peut se permettre le luxe de nouvelles complications et de dédoublements par les différents gouvernements. Le principe des subventions inconditionnelles égales par habitant en vertu du F.P.E. s'est révélé une méthode efficace pour supporter nos systèmes de santé et d'éducation postsecondaire et on doit le maintenir.

La proportion utilisée par le gouvernement fédéral pour partager le F.P.E. attribue trop peu à la santé et trop à l'éducation postsecondaire. Lorsque le gouvernement fédéral décida, en 1977, de verser aux provinces une partie des fonds du F.P.E. par l'intermédiaire du ministère de la Santé et du Bien-être social, et le reste par l'intermédiaire du Secrétaire d'État, cette décision et la proportion utilisée n'eurent aucune conséquence pour les provinces. Le pourcentage adopté pour l'éducation postsecondaire était de 32,1%, bien qu'alors les dépenses totales des provinces dans ce domaine ne s'élevaient qu'à 26,2%. Depuis lors, les coûts dans le secteur de la santé ont augmenté beaucoup plus que ceux du secteur de

l'éducation postsecondaire, ce qui a réduit davantage ce pourcentage à moins de 25%, ce chiffre variant quelque peu d'une province à l'autre.

Ceci est très important parce que le gouvernement fédéral s'est basé sur ces proportions arbitraires pour déclarer qu'il contribue beaucoup trop au financement de l'éducation postsecondaire. Cet argument, et la proportion utilisée par le gouvernement fédéral, avancent implicitement que les provinces dépensent trop pour la santé et trop peu pour l'éducation postsecondaire. En fait, en proposant d'appliquer un plafond de 32,1% du F.P.E., qui est affecté arbitrairement à l'éducation postsecondaire, le gouvernement fédéral réduirait également une partie de ses contributions à la santé.

Le gouvernement fédéral réduit sa participation au système de santé canadien. Alors que les ministres fédéraux mentionnent constamment l'importance des contributions fédérales à l'éducation postsecondaire qui résultent de ce partage inexact, ils préfèrent ignorer le déclin continuel de la participation fédérale au système de santé canadien. Si on utilise la méthodologie fédérale, la participation d'Ottawa aux dépenses totales des provinces pour la santé a atteint un maximum de 47,8% en 1979-1980 pour descendre au-dessous de 40% en 1982-1983.

Le gouvernement fédéral est en passe de réduire jusqu'à 50% ce qu'il affirme être sa part aux dépenses de l'éducation postsecondaire. Ceci pourrait se comprendre si, dans le même temps, il entreprenait de porter également sa part des coûts du système de santé à 50%. Pour ce faire, il aurait fallu augmenter les transferts fédéraux de quelque 2,3 milliards de dollars rien qu'en 1982-1983.

Au contraire, étant donné les pressions sérieuses et persistantes qui s'exercent sur le système de santé, du fait des facteurs démographiques changeants et du coût élevé des technologies nouvelles, les transferts du F.P.E. affectés à la santé par Ottawa ne représenteront qu'une participation de plus en plus réduite aux coûts dans l'avenir. Ceci alourdit la charge des provinces lorsqu'il s'agit d'assurer des soins de santé de qualité, provoque des augmentations d'impôts, des déficits provinciaux plus élevés, et réduit la marge de manoeuvre des provinces pour faire face à d'autres priorités.

Plus encore, cette tendance rend totalement inacceptable toute loi fédérale unilatérale sur la santé qui imposerait de nouvelles dépenses ou de nouvelles restrictions à la collecte de recettes, sans la contrepartie d'une participation plus importante du gouvernement aux coûts des programmes.

Il faut faire face à la question de l'imputabilité. Le gouvernement fédéral s'inquiète de ce que les gros transferts qu'il effectue dans le cadre des importants programmes sociaux ne sont ni assez visibles ni assez reconnus. Cette question soulève le problème de savoir si oui ou non le gouvernement fédéral devrait avoir à rendre compte de la partie provenant des impôts à laquelle les provinces ont droit dans le cadre du F.P.E.

Depuis que le F.P.E. existe, le gouvernement fédéral a prétendu que les impôts perçus par les provinces dans le cadre de l'accord de 1977 lui appartenaient. Toutefois, les points d'impôts qui font partie du F.P.E. sont des fonds qui relèvent de la responsabilité des provinces et non pas du gouvernement fédéral.

C'est là une question complexe, mais le principe en est simple. Le gouvernement fédéral n'est responsable envers le Parlement que d'environ 21% des coûts de la santé et de l'éducation postsecondaire qu'il verse aux provinces sous forme de sommes provenant de ses propres ressources. L'administration de ces programmes incombe aux provinces qui sont aussi responsables de la plus grande partie de leur financement grâce aux impôts provinciaux. Si on s'en tient aux déclarations des ministres fédéraux, on a une impression toute différente.

Seules des négociations sincères peuvent rétablir la stabilité et l'équité du financement des programmes établis. Les provinces admettent qu'il est important pour tous les Canadiens de maintenir des programmes de santé et d'éducation postsecondaire de haute qualité dans tout le pays, comme elles admettent l'importance de la participation financière du gouvernement fédéral par l'intermédiaire du F.P.E. Les ministres responsables des programmes aux deux paliers de gouvernement prennent actuellement part à des discussions sur les questions à long terme soulevées dans chacun de ces domaines. Les provinces sont favorables à l'amélioration des programmes, mais elles s'inquiètent de ce que les coupures répétées intervenues au cours de ces dernières années détériorent le climat nécessaire à des négociations fructueuses. Elles s'inquiètent également de ce que le gouvernement fédéral ne se préoccupe pas assez des conséquences financières que les propositions avancées par les ministres fédéraux chargés des programmes pourraient avoir pour les provinces.

C'est pourquoi les provinces demandent au gouvernement fédéral de ne pas effectuer de coupures pendant les deux ans à venir et de s'engager à négocier, avec les

ministres des Finances provinciaux, les dispositions futures concernant le financement de la santé et de l'éducation postsecondaire à la lumière des recommandations conjointes faites par les ministres responsables des programmes.

Les provinces ont prouvé à maintes reprises qu'elles étaient prêtes à discuter des préoccupations du gouvernement fédéral au sujet du fonctionnement du F.P.E. Il est clair qu'il incombe au gouvernement fédéral de prouver qu'il est prêt, lui aussi, à négocier sincèrement, au lieu de remettre en question, par d'autres mesures unilatérales, la qualité des soins de santé et de l'éducation postsecondaire à laquelle les Canadiens se sont habitués.

B. DÉTAILS DE LA POSITION DES PROVINCES

Introduction

Le but de ce document est d'expliquer plus en détails la position commune des provinces sur le Financement des programmes établis.[1]

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont négocié le F.P.E. au cours de l'année financière 1976-1977 et il est entré en vigueur le 1er avril 1977. Il a remplacé les accords en usage sur le partage des coûts de l'assurance-hospitalisation, des soins médicaux et de l'éducation postsecondaire par une nouvelle méthode de financement en bloc selon laquelle les contributions fédérales étaient calculées indépendamment des dépenses provinciales consacrées à ces programmes.

Bien qu'à l'époque les provinces estimèrent que certains aspect des accords de 1977 laissaient à désirer, ce changement fut considéré comme un grand progrès par les deux paliers de gouvernement. Les provinces pensent toujours que le F.P.E. est bien conçu et elles souhaitent qu'il reste en vigueur. Ce n'est pas au programme lui-même que s'en prennent les provinces, mais aux tentatives répétées du gouvernement fédéral pour renier les principes dont il a été convenu en 1977 en réduisant continuellement et

---

1 Pour obtenir d'autres renseignements voir le Rapport des provinces sur le financement des programmes établis de décembre 1981, les communiqués des récentes Conférences des premiers ministres, et diverses déclarations de politique des différents gouvernements provinciaux.

unilatéralement le montant des transferts fédéraux, et en ayant continuellement recours à des statistiques et à des arguments pour le moins trompeurs. Ce rapport documente les inquiétudes des provinces en faisant l'historique du F.P.E. depuis 1977.

Le principe de la certitude

Un des avantages clés avancés pour justifier le F.P.E. était qu'il assurerait la sécurité financière à long terme aux deux paliers de gouvernement. Avant 1977, le gouvernement fédéral était dans une situation très incertaine puisque le montant de ses transferts était établi selon les dépenses des provinces dans les domaines partageables. En ce qui concerne les provinces, elles étaient dans une situation très incertaine puisque le gouvernement fédéral pouvait appliquer des plafonds arbitraires à la croissance de sa contribution (comme il le fit en 1972 dans le cas de l'éducation postsecondaire et en 1975 dans le cas de l'assurance-maladie). Le F.P.E. résolut cette incertitude en indexant les contributions fédérales à la croissance de l'économie nationale au cours des trois années précédentes. De même, la loi prévoyait qu'aucun changement au programme ne pouvait être apporté unilatéralement au cours des cinq premières années, c'est-à-dire avant le 1er avril 1982.

Le premier ministre, M. Trudeau, énonça clairement le principe de la certitude lorsqu'il déclara, en énumérant les objectifs fondamentaux du F.P.E., que

> "...les dispositions soient prises sur une base plus permanente, afin de réduire l'incertitude qui a plané par le passé sur la question de la continuation de la participation fédérale et du

> montant des contributions financières fédérales ...(l'avis de fin de participation) ne serait pas donné à la légère, parce que nos intentions sont de souligner la permanence et la stabilité relative des nouveaux accords." (traduction libre)

Malheureusement, le gouvernement fédéral a abandonné ce principe de stabilité financière à long terme à peine 18 mois après la création du F.P.E. En 1978, le ministre fédéral des Finances proposa que deux points de pourcentage soient enlevés du facteur d'indexation au P.N.B. utilisé dans le cadre du programme. Lorsque les provinces refusèrent leur accord, le gouvernement fédéral procéda à des coupures dans d'autres programmes de transfert, et mit brusquement fin aux pourparlers sur un nouvel accord de financement en bloc des services sociaux. En 1980, le ministre fédéral des Finances annonça qu'il chercherait à faire des "économies importantes" dans le domaine des transferts fédéraux-provinciaux et, dans la présentation qu'il fit ensuite devant le Groupe de travail parlementaire sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, il ne cacha pas que le F.P.E. était menacé.

Le budget fédéral de novembre 1981 proposait de supprimer plus de 5 milliards de dollars du F.P.E. au cours de la période de cinq ans allant jusqu'en 1987. Ceci devint loi dans les six jours suivant l'expiration de la période de garantie de cinq ans, contrairement à l'avis de toutes les provinces, aux recommandations du Groupe de travail parlementaire, et à l'opinion du Conseil économique du Canada.

Le gouvernement fédéral a récemment annoncé qu'il avait l'intention de séparer en deux le financement en bloc du F.P.E. et de limiter la croissance des contributions fédérales par habitant à l'enseignement supérieur à 6% en 1983-1984 et à 5% en 1984-1985 sans préciser quels seraient ses plans passé cette période.

Il apparaît donc clairement que le gouvernement fédéral a abandonné l'un des principes clés du F.P.E. Tout en profitant lui-même de la prévisibilité de l'indexation au P.N.B., il a une fois encore obligé les provinces à vivre d'une année à l'autre sous la menace de coupures financières importantes et de l'incertitude à long terme en ce qui concerne la structure du système des transferts. Les provinces considèrent ce retour aux pires aspects de la situation d'avant le F.P.E. des plus désagréables et inéquitables.

L'abandon du financement en bloc

Un deuxième principe du F.P.E. était que les contributions fédérales ne dépendraient pas des dépenses provinciales courantes. Les transferts fédéraux pour la santé et l'éducation postsecondaire en 1975-1976 servaient de "base" et ils devaient augmenter en même temps que le P.N.B. Le regroupement de la santé et de l'éducation postsecondaire fut, en fait, une suggestion du gouvernement fédéral. Ce changement avait pour but de permettre aux provinces une plus grande flexibilité pour planifier et administrer leurs programmes. En particulier, on espérait que cette flexibilité accrue leur permettrait de mieux contrôler l'accroissement de leurs coûts. Le premier ministre, M. Trudeau, déclarait au sujet de cet important principe:

> "(La proposition) ...s'accorde à l'impératif actuel et futur, à savoir celui des restrictions fiscales, en ce sens que les provinces seront davantage incitées à mettre en application des mesures qui sont sans aucun doute difficiles, et destinées à réduire les dépenses dans ces domaines à des niveaux raisonnables." (traduction libre)

Une fois de plus, il est clair que le gouvernement abandonnait les principes avancés en 1977. La loi sur le F.P.E. elle-même allait à l'encontre du principe du financement en bloc en allouant des fonds du F.P.E. dans une proportion officielle aux trois programmes. Les provinces n'acceptèrent jamais ceci, et on les assura que ce n'était fait que pour des motifs administratifs internes au gouvernement fédéral. Toutefois, les arguments avancés ensuite par le gouvernement fédéral ont rendu les proportions de 1975-1976 permanentes, et ceci a eu d'importantes conséquences dans les discussions au sujet des "parts" fédérales et provinciales des dépenses afférentes aux programmes.

Le gouvernement fédéral est maintenant allé plus loin en décidant officiellement de séparer les composantes santé et éducation postsecondaire du F.P.E. Non seulement cela va à l'encontre de la décision initiale de combiner les programmes en un financement en bloc, mais on fonde cette décision sur les proportions de 1975-1976, qui sont arbitraires et caduques. Enfin, l'incertitude subsiste en ce qui concerne les intentions du gouvernement fédéral au sujet de l'éducation postsecondaire au delà de 1984-1985.

Les provinces craignent que ces mesures rétrogrades nous ramènent à l'incertitude et au désaccord que les deux paliers de gouvernement trouvaient si désagréables avant 1977.

La question des parts

Il semble que le recul du gouvernement fédéral dans le domaine du F.P.E. repose sur le fait que ce gouvernement pense que l'accord n'a pas été financièrement avantageux

pour lui. En 1978 et 1979, les ministres fédéraux ont souvent avancé que les provinces détournaient les contributions fédérales au F.P.E. vers des fins autres que la santé et l'éducation postsecondaire. La Commission Hall et le Groupe de travail parlementaire ont conclu que ces accusations n'étaient pas fondées, mais le gouvernement fédéral a apparemment entretenu cette impression pour ses propres fins.

Il va de soi que les provinces rejettent ce genre d'analyse en principe. Toute tentative pour définir une "part" fédérale en faisant dépendre le montant des transferts de celui des dépenses va à l'encontre de ce que cherchait à accomplir le financement en bloc. En tout cas, le calcul de ces "parts" se heurte à de sérieuses difficultés de méthodologie qui ont provoqué des controverses interminables sur la signification des chiffres.

Les "parts" données au tableau I suivent la méthode fédérale qui inclut les recettes provenant des points d'impôts du F.P.E. dans la contribution fédérale. Les provinces estiment que ceci augmente exagérément l'importance de la contribution fédérale en portant au crédit d'Ottawa des points d'impôts qui sont perçus par les provinces. Le tableau indique que les contributions du gouvernement fédéral pour sa part des dépenses combinées du F.P.E. ont effectivement augmenté depuis l'année de mise en application de l'accord jusqu'en 1979-1980. On s'attendait à ceci lorsque le F.P.E. fut adopté, et il est facile de l'expliquer. D'une part, les contributions fédérales furent augmentées par le facteur d'égalisation par habitant et par un facteur élevé d'indexation au P.N.B. reflétant l'inflation du milieu des années 1970. D'autre part, la croissance des dépenses provinciales s'est ralentie en partie à cause de la plus grande flexibilité que permettait le financement en bloc et en partie à cause des importantes pertes de recettes découlant de la suppression partielle de la garantie des recettes.

Le tableau montre que la part fédérale a atteint un maximum en 1979-1980 et qu'elle a diminué depuis. En fait, elle continuera à baisser pendant plusieurs années. Les contributions ont été sérieusement réduites à la suite des coupures fédérales de 1982 et le facteur d'indexation restera bas à cause de la très faible croissance de l'économie en 1982. D'autre part, on prévoit que les dépenses provinciales continueront à croître fortement, et dans la plupart des cas plus vite que le facteur d'indexation. Le gouvernement fédéral aurait dû augmenter ses transferts aux provinces d'une somme de 2,2 milliards de dollars en 1982-1983 afin de porter sa part des dépenses combinées à 50%.

En utilisant les proportions arbitraires fédérales pour diviser les fonds du F.P.E., on obtient les résultats du tableau 3. On peut voir que la "part" fédérale du financement de l'éducation postsecondaire a diminué de près de 50%. Plus important encore, on s'aperçoit d'une diminution encore plus importante de la part de la contribution fédérale au financement de la santé.

Comme on l'a déjà dit, ces résultats reflètent en partie l'effet des proportions de 1975-1976. Selon les données réunies par les provinces pour 1982-1983, un partage 1/4-3/4 serait plus approprié que le partage 1/3-2/3 que le gouvernement fédéral utilise encore.

L'attribution par le gouvernement fédéral d'une part trop importante du F.P.E. à l'éducation postsecondaire signifie que les coupures auront des répercussions sur le financement provincial de la santé, contrairement aux déclarations fédérales selon lesquelles ce plafond n'aurait aucun effet sur les programmes de santé.

Les provinces sont très inquiètes des implications de l'argument fédéral. Si on calcule les chiffres de façon à faire ressortir que la participation fédérale au financement de l'éducation postsecondaire est élevée (tentant par là de justifier le plafond imposé dans le domaine de l'éducation postsecondaire), il incombe au gouvernement fédéral d'admettre que ses contributions aux programmes de santé sont faibles et décroissantes, et d'augmenter ses transferts en conséquence. Un des principes du F.P.E. était que le gouvernement fédéral devrait continuer à supporter une partie substantielle des coûts et il est maintenant de plus en plus évident que cet engagement n'est plus valide en ce qui concerne la santé.

L'effet des coupures fédérales

Le tableau 5 donne les projections les plus récentes des pertes provinciales dues à la suppression de la garantie de recettes en 1982, les pertes projetées dues à l'application d'un plafond aux transferts pour l'éducation postsecondaire, et les pertes provinciales combinées jusqu'en 1986.

Au cours des discussions sur les dispositions fiscales de 1981 et de 1982, les provinces ont maintes fois avancé que les coupures ne feraient que transférer le fardeau financier aux provinces, et résulteraient en une combinaison quelconque d'accroissement des impôts, de réduction des dépenses de programmes, et d'augmentation du déficit. Les budgets provinciaux de 1982 ont confirmé ces craintes, et certaines provinces furent forcées de prélever des impôts directs pour compenser partiellement ou totalement leurs pertes dans le cadre des accords financiers. Les provinces souhaitent attirer l'attention du

gouvernement fédéral sur le fait qu'une situation très grave a déjà été créée, et que d'autres coupures fédérales sont tout simplement inacceptables.

Des négociations sincères s'imposent

Au cours de ces dernières années, les rapports entre le gouvernement fédéral et les provinces ont été caractérisés par des coupures unilatérales dans les importants programmes de transferts. En 1982, le gouvernement fédéral a catégoriquement refusé de rechercher un compromis sur les coupures annoncées dans son budget de novembre 1981, malgré les avis qui lui parvenaient pratiquement de toutes parts. En mars 1983, le gouvernement fédéral a proposé encore d'autres coupures sans avoir jamais donné aux provinces l'occasion de discuter à fond de tous les problèmes financiers et structuraux relatifs au F.P.E. Les provinces considèrent que la réticence du gouvernement fédéral à participer à des négociations sincères, et le recours réitéré à des menaces et à des arguments spécieux comme un grave obstacle à l'amélioration des rapports entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Les provinces avancent que le gouvernement fédéral devrait abandonner les coupures qu'il projette et s'engager à maintenir la stabilité du financement des systèmes de santé et d'éducation postsecondaire. C'est là une condition sine qua non au succès de négociations sur le côté de la programmation et à la coopération entre le gouvernement fédéral et les provinces sur un front beaucoup plus étendu.

C. TABLEAUX ET GRAPHIQUES CONNEXES

Tableau I
Partiticipation fédérale aux dépenses de santé et l'education postsecondaire*
(millions de $)

	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981	1981-1982	Projection 1982-1983
Participation fédérale à la santé et à l'éducation postsecondaire (Impôts plus argent)	7 273	8 209	9 257	10 341	11 541	12 120
Dépenses des gouvernements provinciaux et locaux pour la santé et les établissements d'éducation postsecondaire (courantes)	14 970	16 560	18 525	21 293	24 895	28 593
Part fédérale des dépenses de santé et d'éducation postsecondaire (pourcentage)	48.6	49.6	50.0	48.6	46.4	42.4

*Remarque:
- Dans ce tableau, la valeur des points d'impôts du F.P.E. est affectée à la contribution fédérale, bien que ce soient les provinces qui soient responsables de la collecte de ces fonds. (Voir Tableau 2).
- Dans cette série de tableaux, les dépenses indiquées comprennent aussi bien les dépenses de fonctionnement que les immobilisations.

Tableau 2

Participation fédérales aux dépenses
pour la santé et l'éducation postsecondaire
(millions de $)

Position provinciale

	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981	1981-1982	Projection 1982-1983
Participation fédérale à la santé et à l'éducation postsecondaire (Numéraire seulement)	3 985	4 485	5 002	5 401	6 026	6 097
Dépenses des gouvernements provinciaux et locaux pour la santé et l'éducation postsecondaire (Fonctionnement)	14 970	16 560	18 525	21 293	24 895	28 593
Participation fédérale aux dépenses pour la santé et l'éducation postsecondaire (pourcentage)	26.6	27.1	27.0	25.4	24.2	21.3

Tableau 3

Participation fédérales aux dépenses de santé et d'éducation postsecondaire
(millions de $)

Position fédérale

	1977-1978	1978-1979	1979-1980	1980-1981	1981-1982	Projection 1982-1983
Santé						
Participation fédérale aux dépenses de santé	5 088	5 740	6 472	7 228	8 068	8 491
Dépenses des gouvernements provinciaux et locaux pour la santé	10 900	12 124	13 536	15 723	18 596	21 521
Part fédérale des dépenses de santé (pourcentage)	46.7	47.3	47.8	46.0	43.4	39.5
Éducation postsecondaire						
Participation fédérale à l'éducation postsecondaire	2 186	2 468	2 786	3 112	3 473	3 630
Dépenses des établissements d'éducation postsecondaire	4 070	4 436	4 989	5 570	6 299	7 072
Part fédérale des dépenses d'éducation postsecondaire (pourcentage)	53.7	55.6	55.8	55.9	55.1	51.3

Tableau 4

Proportion des dépenses provinciales
de santé et d'éducation postsecondaire
(%)

	Santé	Éducation postsecondaire
1975-1976 *	70.7	29.3
1976-1977	70.8	29.2
1977-1978	72.8	27.2
1978-1979	73.2	26.8
1979-1980	73.1	26.9
1980-1981	73.8	26.2
1981-1982	74.7	25.3
1982-1983	75.3	24.7

* À noter que la proportion des dépenses pour 1975-1976 est différente de la proportion fédérale 1975-1976 utilisée pour répartir le F.P.E. selon la formule 67,9/32,1. Cette dernière proportion se rapporte à l'époque à laquelle le partage des coûts fédéral ne s'appliquait pas à une partie importante des dépenses provinciales.

Tableau 5

Pertes provinciales dues à la suppression

de l'élément de garantie des recettes

(millions de $)

	Suppression de la compensation de la garantie des recettes*	Plafond proposés** aux transferts pour l'éducation postsecondaire	Pertes combinées
1982-1983	909	--	909
1983-1984	978	104	1 082
1984-1985	1 053	247	1 300
1985-1986	1 134	267	1 401
1986-1987	1 230	293	1 523
Pertes cumulatives	5 304	911	6 215

* Comprend les pertes dues à l'élimination du "dividende fiscal".

** La croissance de 32,1% du total des allocations par habitant (c'est-à-dire argent et impôts) est limitée à 6% en 1983-1984 et à 5% en 1984-1985.

Remarque: Les pertes données par rapport aux transferts pour l'éducation postsecondaire ne tiennent pas compte de modifications à la structure du F.P.E. qui pourraient intervenir après 1984-1985.

LA DÉTÉRIORATION DE L'APPUI FÉDÉRALE
À LA SANTÉ ET L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

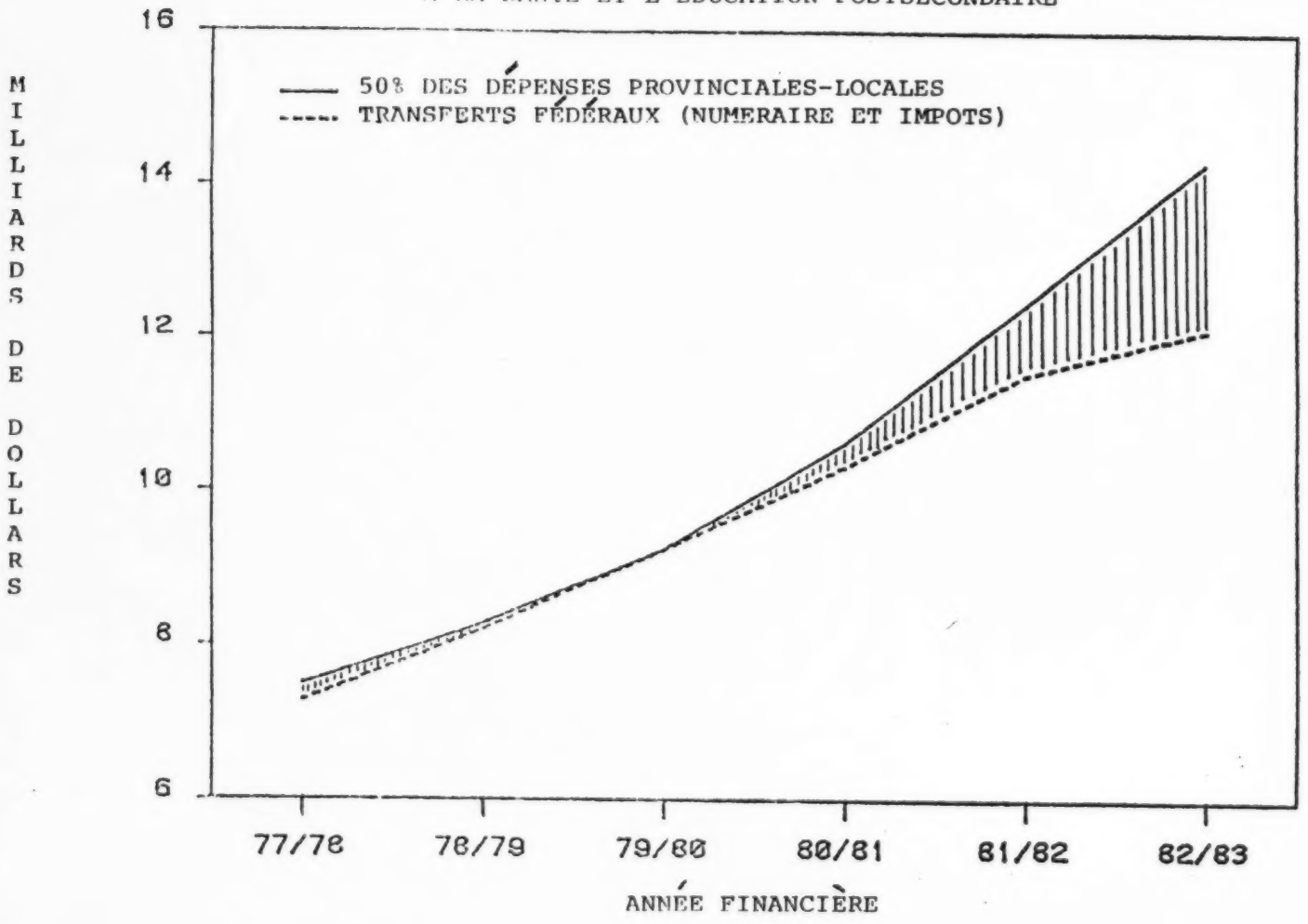

LA DÉTÉRIORATION DE L'APPUI FÉDÉRALE
À LA SANTÉ

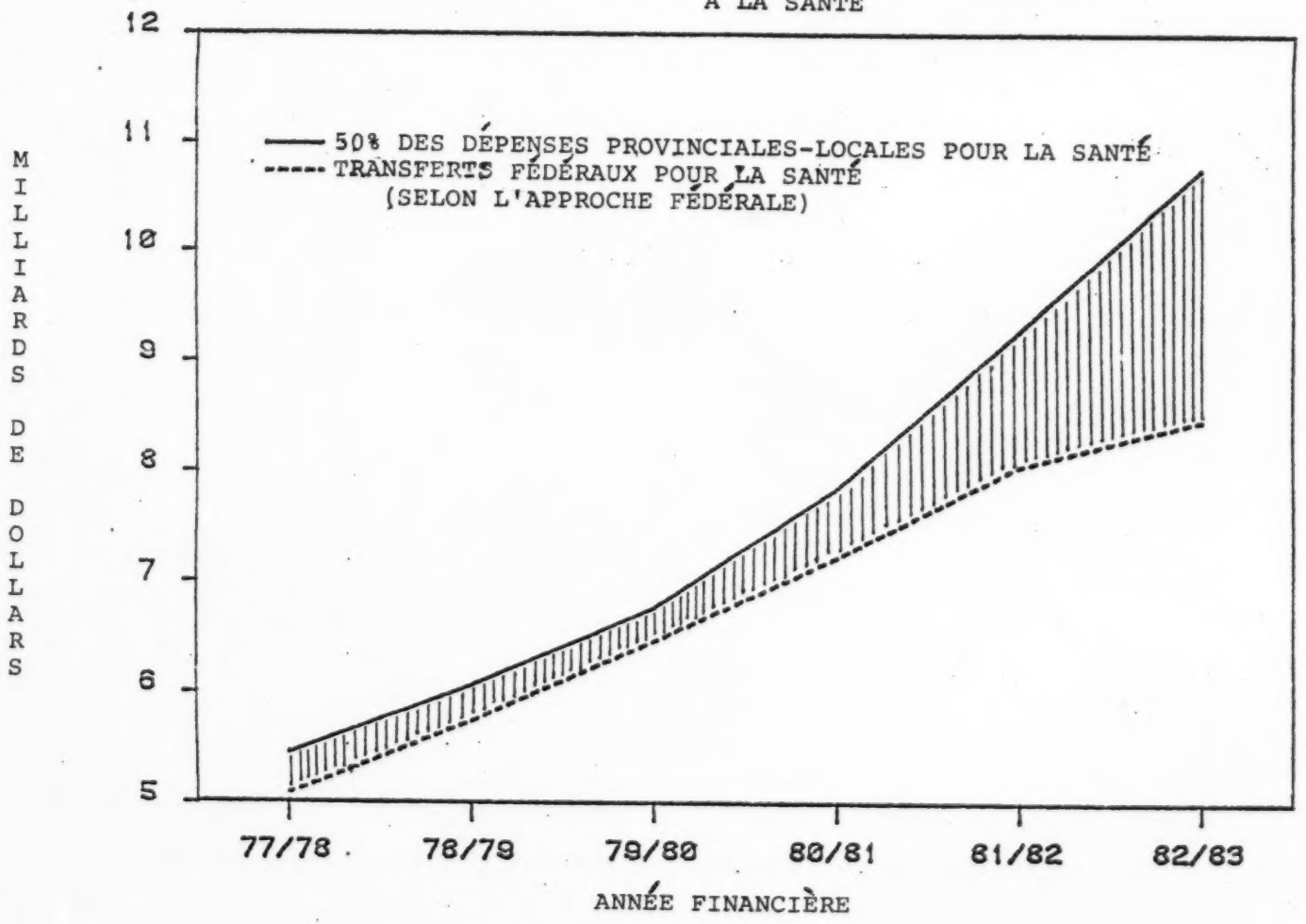
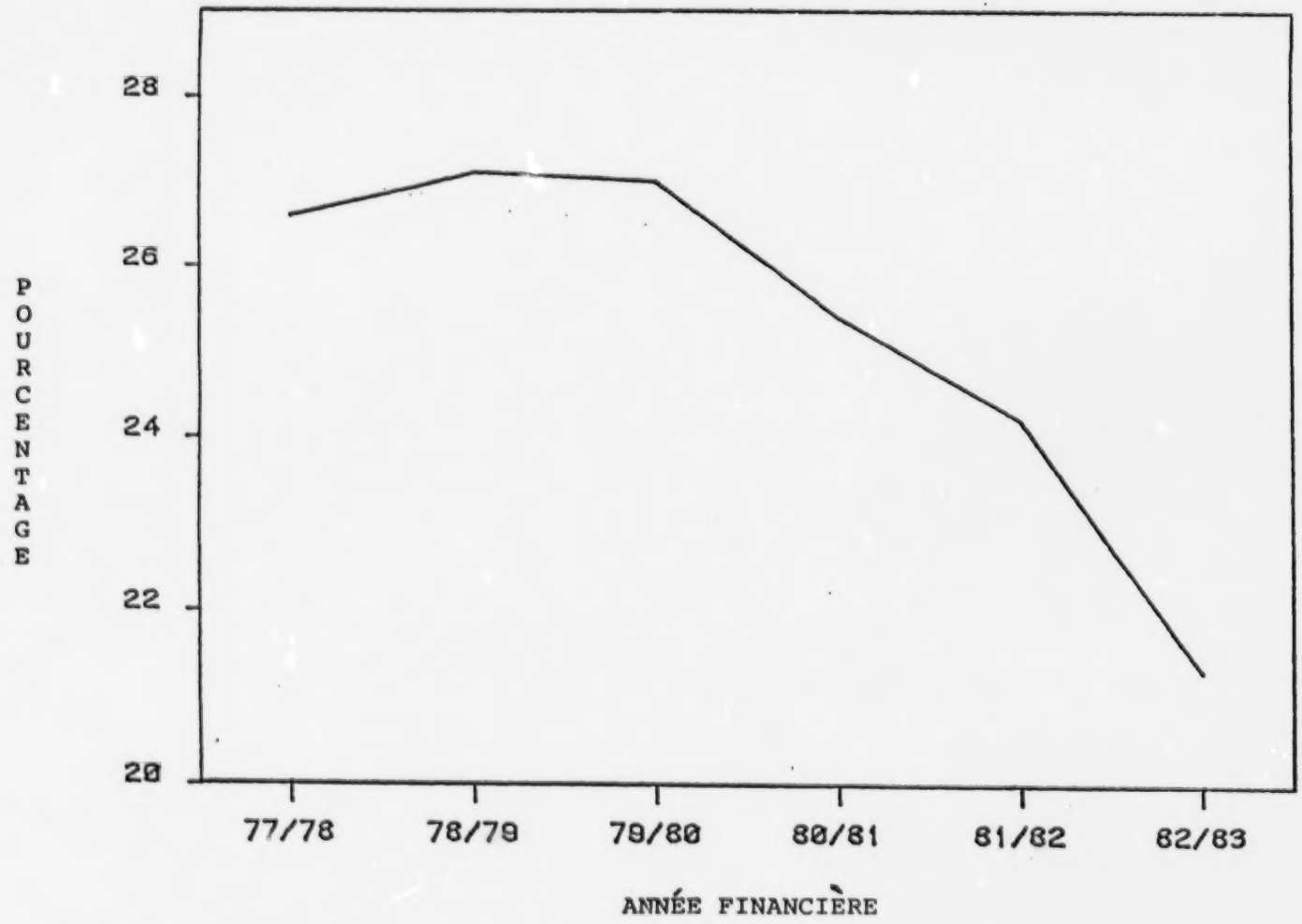
TRANSFERTS FÉDÉRAUX DE NUMÉRAIRE
COMME POURCENTAGE DES DÉPENSES PROVINCIALES POUR LA SANTÉ
ET L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE